LE COURRIER DE L'OUEST

Vente Annuelle
A l'occasion de l'inventaire
25 p.c. de réduction sur tous nos Pardessus ; 15 p.c. sur les Hardes ; 15 p.c. sur les chaussures.
Une visite sollicitée.
S. F. MAYER

Leg. Assembly R. Roo 15-2-07

VOL. II — EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 7 FÉVRIER 1907 — No. 18

A TRAVERS LE MONDE

Echec des Socialiste en Allemagne

Le gouvernement a remporté une victoire décisive dans les dernières élections. Les partis : libéral, radical et conservateur, qui appuyaient le chancelier Von Buelow dans sa politique coloniale, ont gagné au moins vingt sièges. Mais ce qui est beaucoup plus important pour le gouvernement c'est la défaite écrasante des socialistes, qui ont perdu dix-sept ou dix-huit sièges. Le parti catholique a conservé à peu près tous ses sièges.

C'est la première élection depuis 1887, ou les socialistes n'ont pas augmenté leur nombre au Reichstag de cinq à vingt sièges. Ils ont perdu surtout du terrain dans les grandes villes au nombre desquelles sont Breslau, Halle, Madgebuvg, Leipzig et Koenigsburg. Le centre clérical maintient presque les cent sièges qu'il possédait avant l'élection.

Les conservateurs ont gagné six sièges, dont deux sur les socialistes.

Lorsqu'il devient évident que le gouvernement avait remporté la victoire, d'immenses foules s'assemblèrent en face des journaux et dans le voisinage du palais du chancelier Von Buelow et firent entendre des clameurs de triomphe.

Jamais Berlin n'avait encore été témoin de tant d'enthousiasme au soir d'une élection.

La défaite des Socialistes allemands a plus qu'une portée locale. Elle aura un profond retentissement dans le monde entier. L'Allemagne, berceau du Socialisme, possèdait la plus puissante organisation du monde.

Par l'échec des socialistes allemands, les socialistes du monde entier apprennent que les classes ouvrières commencent à renoncer à la poursuite de leur chimère. Le collectivisme.

Elles se rendent compte, que cette utopie ne fait que surexiter leurs maux sans y apporter les remèdes.

Aux peuples jeunes, qui ne sont pas encore gangrenés ils appartient de tirer une leçon de ces évènements.

A Kingston

L'incident de Kingston est jugé diversement par la presse européenne. Il peut d'ailleurs se résumer en quelques mots. Après la catastrophe l'amiral Davis de la Marine des Etats-Unis arrivant en rade envoya des détachements de marins pour assurer l'ordre et aider au sauvetage des victimes. Les marins des Etats-Unis furent d'ailleurs d'un dévouement magnifique. Mais le gouverneur Sweetenham, outré de ce que le débarquement ait eu lieu avant qu'on ne lui en est demandé l'autorisation, envoya à l'amiral Dawis une lettre par laquelle il lui intimait l'ordre derembarquer ses marins.

Ce procédé brutal a causé beaucoup d'émois aux Etats et en Angleterre. Le gouverneur Sweetenham a été universellement blâmé et a dû retirer sa lettre. Il a d'ailleurs résigné sa fonction de gouverneur.

Mais comme nous l'avons dit plus haut l'évènement a été très diversement commenté. Nous publions un extrait absolument typique du *Gil Blas* de Paris.

" L'incident tragi-comique survenu entre le gouverneur de la Jamaïque et l'amiral Davis venu au secours de la ville de Kingston a une moralité. Nous assistons à une autre tentative des Americains d'intervenir dans les affaires intérieures des colonies étrangères situées dans les eaux américaines. Il n'est que trop vrai que le gouvernement de Washington ne laisse passer aucune occasion, même dans les circonstances les plus tragiques, d'intervenir sur les territoires appartenant à quelqu'un autre, mais qu'ils prétendent même officiellement être dans leur sphère d'influence.

" Chaque incident, chaque catastrophe est bonne pour faire savoir aux populations indigènes que les Etats-Unis sont là dans toute leur force, comme appui naturel plus prompt à se manifester que celui de la distante métropole et pour se poser en protecteurs éventuels, mais certains, et comme futurs maitres.

" Quiconque ne comprend pas cette politique est atteint de cécité. Tout gouvernement européen qui néglige d'envisager le but ambitieux de la nation américaine fait preuve d'imprudence. Et c'est parce que le gouverneur anglais de la Jamaïque a vu ce danger dans les menées indiscrètes des Américains, qui n'hésitent pas à dire que les Antilles anglaises, françaises et espagnoles feront bientôt partie de l'Union, qu'il a protesté aussi brutalement contre le débarquement des marins du contre-amiral Davis."

En France

En France des incidents violents marquent l'application de la loi de séparation. Il y a eu de nombreux conflits entre la troupe et les fidèles.

Le gouvernement cherche un moyen pour y parer. L'impression générale est qu'il sera obligé de modifier la loi dans un sens favorable aux catholiques.

L'aspect politique général

L'aspect politique général de l'Europe montre un retour significatif vers des principes plus sains. L'Espagne sort d'une crise ministérielle, le ministère radical ayant été mis en échec par le parlement pour sa politique trop avancée. Un ministère clérical a été formé et a obtenu l'appui général. En Italie les anti-cléricaux ont été battus. Et enfin la victoire obtenue par le gouvernement allemand sur les socialistes est la confirmation la plus nette de ce pas en arrière.

Session Legislative

Dans plusieurs séances relativement courtes le parlement provincial a examiné diverses affaires sans grande importance.

Il était bien évident que nos législateurs travaillaient pour se mettre en haleine de façon à aborder, en pleine forme, les projets importants qui leur seront soumis pendant la session.

Successivement ont été examinées une pétition présentée par M. Cushing ayant trait à la charte de la ville de Calgary. Une pétition présentée par M. Riley au nom du Club des Elks de Calgary demandant à être incorporé.

Enfin lundi soir M. C. W. Cross l'Attorney Général de l'Alberta dépesa le bil pourvoyant à la création de Hautes cours de justice dans la Province.

M. D. W. Cross donna des explications détaillées sur le nouvel acte.

Dans l'acte connu sous le nom d' " Alberta act " qui entra en vigueur en septembre 1905 et constitua cette province, il était prévu que la législature d'Alberta abolirait les Cours Suprêmes des Territoires du Nord Ouest encore en fonction dans la Province d'Alberta.

LE BUT DE L'ACTE

Le but de l'acte pour l'établissement des cour sde distroi joint à l'acte pour l'établissement des Hautes Cours est d'établir dans la Province d'Alberta le système judiciaire qui fût projeté dans la constitution originale de la Province, et formation de deux cours qui est prévue dans ces deux actes, forme un tout constituant le sysme judiciaire.

DÉTAILS

Les articles du bill, pourront être plus aisément discutés quand on les étudiera en comité, Pour l'instant nous ne devons nous occuper que du principe de ce bill.

Comme vous le savez tous, jusqu à présent il n'y a eu qu'une seule cour de justice dans les Territoires du Nord Ouest . Connue sous le nom de cour Suprême, et constituée par l'acte

NOTRE CONCOURS

Voir les Conditions septième page

Session Legislative

des Territoires du Nord-Ouest. Cet acte régissait tout le Nord-Ouest, c'est-à-dire les Provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan.

La Cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest, agissait et agit encore aujourd'hui dans les actions de toute nature qu'elles soient de grande ou de petite importance. Une action pour $1., une action pour $10 ou une action pour $1000 est portée aujourd'hui devant la même cour. Il y a la une négligence qui doit avoir son effet sur l'échelle du prix.

RESULTATS DU SYSTEME ACTUEL

Pendant la période de progrès, qui a marqué les 3 ou 4 dernières années, notre province a vu sa population s'accroitre avec une très grande rapidité. Il en est résulté que les juges de la Cour Suprême ont eut beaucoup trop de temps pris par des cas de mince importance. Pendant la dernière session de la Cour Suprême à Edmonton, une grande proportion des actions apportées devant elles, sont de celles que dans les autres provinces du Canada on relègue devant des cours de juridiction inférieure.

Le plus grand inconvénient de cette façon d'agir, est que les juges par suite du surcroît de travail n'ont pas le temps nécessaire à consacrer aux jugement des cas d'une grande importance. Cela est une chose très fâcheuse à laquelle il importait de remédier le plus tôt possible.

EFFET DANS LES CAS DE PETITES DETTES

Faisant défiler rapidement quoique avec justesse les inconvénients de la législation actuelle dans le cas de petites dettes, le Procureur-Général conclût ainsi :

Tous les avocats de la province conviendront avec moi, que pendant ces quatre ou cinq dernières années, ils étaient obliges de conseiller à leurs clients de ne pas intenter d'actions pour une petite dette, car il valait mieux souffrir une injustice que de courir le risque d'avoir à payer des frais très élevés.

OBJETS DES COURS DE DISTRICT

M. C. W. Cross passe ensuite à l'examen de la loi qu'il soumet.

Le principal objet de l'établissement des cours de district dans la province est d'inaugurer un système par lequel les juges de cette cour, voyageront à travers leurs districts, entendront les plaintes des personnes qui penseront être lèsées et rendront justice, le cas échéant. Par suite des dispositions qui seront prises les juges feront le tour de leur district toutes les six semaines ou tous les deux mois. Ils siègeront dans tous les points importants et entendront, sur le lieu même où le différent a pris naissance, les cas qui leur seront présentés.

Ce projet qui est éminament favorable à la population de notre province, puisque cette dernière aura toujours la justice a portée, sera mis en exécution dès que les juges de ces cours auront été nommés par le gouvernement fédéral.

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU SYSTEME

La première différence entre l'ancien et le nouveau système est que le nouveau rend plus aisée, meilleur marché et aussi rapide que possible l'application de la justice.

LE NOMBRE DE JUGES

Si pour la nomination des juges dans l'Alberta on se base sur la population, comparée à celle des autres provinces il est nécessaire de nommer 10 juges tandis que si l'on se basait sur la superficie, ce nombre devrait être considérablement augmenté.

Il est admis par tous ceux qui ont une conception intelligente des affaires de la province que l'Alberta nécessite un plus grand nombre de juges que tout autre province, pour cette raison que la population y est très disséminée.

Il n'est pas sans intérêt de comparer le nombre de juges dans la Colombie Britannique avec le nombre que nous demandons au gouvernement fédéral de nous donner en vertu des actes des cours de districts et de Haute Cour.

Dans l'année 1901 la population de la Colombie était inférieure d'environ 7,000 à la population actuelle de notre province et il y avait en ce temps là 5 cours suprêmes et 10 cours de districts ce qui portait à 15 le nombre de juges soit un par 12,000 habitants.

10 JUGES POUR L'ALBERTA

Le gouvernement place devant la législature un projet par lequel il demande la nomination de cinq juges pour les cours de districts et cinq juges pour la composition des Hautes Cours pour l'Alberta.

COURS DE DISTRICT.—LA REGLEMENTATION

Il est dit dans l'acte placé devant les membres du parlement que dans chaque district judiciaire de la province, les cours de district exerceront leur pouvoir dans les cas n'exédant pas $400.00, ici M. C. W. Cross passe en revue les différentes positions prises par les provinces du Dominion en pareille matière, et dit que le chiffre de $400. comme limite des actions portées devant les cours de districts est un excellent terme. On pourra plus tard augmenter les pouvoirs de ces cours, mais pour l'instant il n'y pas intérêt à le faire.

Par une disposition particulière à l'Alberta, les cours de district pourront prononcer sur toutes les catégories

Suite à la page 6

Prenez part à notre concours dès maintenant.

Feuilleton du "Courrier de l'Ouest"

Les Belles de Nuit

Par PAUL FEVAL

No. 6

—Il importe beaucoup, cher monsieur, interrompit Pontalès triomphant. Je puis avoir perdu mon acte.

—Alors, rien de fait, dit Montalt, toujours bardé de sang-froid américain.

—Permettez, la clause du réméré seule est sous seing privé. La vente, la vraie vente, sans délai ni condition, a été conclue par devant notaire, et la minute en est à l'abri.

Montalt sourit à son tour.

—Nous avons l'acte, monsieur Charles Boulanger, dit-il.

Pontalès ne put retenir un vif mouvement de surprise.

—Et l'argent ? balbutia-t-il.

—Nous avons aussi l'argent.

Comme si cette déclaration inattendue l'eût mis en déroute, Pontalès tourna le dos et se prit à parcourir la chambre à grands pas.

—Quand vous serez las, fit Montalt, imperturbable, je vous inviterai de nouveau à vous asseoir.

Pontalès revint brusquement sur lui. Le temps de sa promenade n'avait pas été perdu il tenait un pistolet armé dans chaque main.

Montalt, lui, n'en avait qu'un, mais c'était un révolver Sud-américain du plus beau modèle, et qui pouvait tirer six coups en trois secondes.

Les deux adversaires se regardèrent un instant en face, puis Montalt dit pour la troisième fois :

—Monsieur Charles Boulanger, je vous engage à vous asseoir.

Le marquis obéit.

—Voyons, dit-il, quelle est cette comédie ? Vous savez bien que je suis le marquis de Pontalès.

—Je sais que vous avez été condamné pour faux à la Nouvelle-Orléans sous le nom de Charles Boulanger. C'est moi qui plaidais votre cause, et vous disiez en ce temps-là que vous me deviez la vie. La cour du district se contenta en effet de vous deshonorer ; j'ai l'arrêt dans ma valise. Je ne vous connais que sous le nom de Charles Boulanger.

—Et que voulez-vous de moi ?

—Que vous quittiez le château de Penhoël à l'instant même.

—Demain, nous reparlerons de cela.

—Demain, vous serez loin, soit que vous voyagiez dans votre chaise de poste, soit que vous alliez entre deux gendarmes : ceci-est à votre choix.

Il y eut un silence après lequel Pontalès, rassemblant tout son courage, reprit d'une voix plus assurée :

—Monsieur, nous n'avons pas ici les mœurs de votre pays. En France, on ne parle pas ainsi à un homme dans sa propre maison.

—Je vous ai demandé déjà, répliqua Montalt, si cette maison était à vous.

—Elle serait en tout cas à Penhoël, mon vendeur...

—Je vous demande maintenant, interrompit Montalt, si vous êtes bien sûr que cette maison soit à Penhoël, votre vendeur.

—L'évidence... commença le marquis.

—Nous sommes des hommes d'affaires tous les deux. L'évidence n'est qu'un mot. Il faut des preuves devant la justice.

—Le meilleure titre est la loi d'hérédité, ce me semble. Contestez-vous que Pierre de Penhoël soit le fils de son père ?

Je ne conteste rien. Je suis en train de vous apprendre des faits que vous paraissez ignorer, voilà tout... Je vous prie d'avoir la bonté d'ouvrir ce meuble.

Il montrait du doigt un secrétaire antique, placé à la tête du lit de Pontalès.

Celui-ci haussa les épaules et ouvrit le secrétaire.

—Vous avez choisi par hasard, poursuivit Montalt, la chambre où couchait feu le vieux vicomte de Penhoël. C'était dans ce meuble qu'il serrait ses papiers de famille. Veuillez ouvrir le quatrième tiroir à gauche... celui-là, précisement que vous tenez... ouvrez le tout grand... forcez encore : il faut qu'il sorte tout à fait.

Le tiroir sortit sous l'effort de Pontalès.

—Ne voyez-vous pas un bouton d'argent à l'intérieur de la rainure ? demanda Montalt qui gardait sa tranquillité parfaite.

—Si fait, répondit Pontalès.

—Veuillez peser, s'il vous plait, sur ce bouton d'argent.

Le marquis obéit, car il flairait un mystère, et la curiosité le prenait. Ces vieux meubles ont souvent des cachettes. Il se repentit seulement de n'avoir pas songé plus tôt à sonder le secrétaire.

Aussitôt qu'il eut pesé sur le bouton d'argent le plein qui séparait les deux tiroirs voisins vint à lui comme une allonge de table qu'on retire. Ce plein était lui-même un tiroir plat qui contenait un seul papier, au dos duquel était écrit : "Le double de ce testament est entre les mains de mon fils aîné, le vicomte Philippe Hoël de Penhoël."

—Oh ! oh ! fit Pontalès, qui essayait de garder un ton dégagé, serions-nous déshérités, par hasard ?

—Je vous permets, dit Montalt avec gravité, de prendre connaissance de ce document.

Le marquis déplia le papier. Pendant qu'il lisait, Montalt poursuivit paisiblement :

—Jadis, mon pauvre monsieur Charles Boulanger, les gens de ma sorte, qui ont bon pied, bon œil, et qui ne reculent devant rien, sauf devant Dieu, prenaient le peine de combattre les gentilshommes de votre espèce, par le fer et par le feu. Les temps sont bien changés. La plume a remplacé l'épée. Ce sont les avocats qui sont des chevaliers errants. On n'abat plus les traitres et les félons à grands coups de lance, on les fourre en prison, quand ils n'ont pas assez pour aller au bagne, et tout est dit.

Il y aurait peut être bien des choses à objecter, surtout au point de vue politique, contre ce pompeux éloge des avocats, mais ce Montalt venait d'Amérique, où tous les avocats sont peut-être des paladins.

—Ceci me paraît être un testament en bonne forme, répliqua Pontalès, qui avait lu l'acte rapidement et reconquis une portion de son sang-froid, un testament en faveur de Philippe, aîné de Penhoël, et ne nous laissant que notre stricte légitime : mais je suis avocat comme vous, mon cher confrère, les chevaliers félons font leur droit maintenant tout aussi bien que les autres, et je vous ferai observer que ce précieux testament est infirmé par certaine renonciation, signée par l'aîné de Penhoël.

—Je l'ai dans ma poche, dit Montalt. M. le Hivain a eu la bonté de me la confier avec la contre-lettre de réméré.

Pontalès étouffa un blasphème.

—On a dû employer la violence, gronda-t-il pour se procurer ces pièces.

—Fi donc ! quand il est si facile d'user de ruse !

—En tous cas, ce Philippe de Penhoel a disparu, il doit-être mort.

—Non pas ! Vous avez eu l'honneur, monsieur le marquis de Pontalès, de vous trouver deux fois en face de lui, bien vivant.

—Où donc ?

—La première fois à New-Orléans, où il a empêché un certain M. Charles Boulanger d'être pendu.

—Vous seriez ?... s'écria le marquis désarçonné.

—Parfaitement, interrompit Montalt presque gaiement : et la seconde fois, ici, au château de son père, d'où ce même Philippe de Penhoel vous engage à déguerpir sur-le-champ, pour aller vous faire pendre ailleurs !

—Mais les sommes que j'ai payées ? dit le Parisien, sans opposer désormais de résistance.

—L'argent est une arme, répliqua Montalt, dont le doigt tendu lui montrait la porte. Je ne veux pas vous laisser d'armes. Il sera fait compte du peu qui vous est réellement dû, et une somme égale sera déposée entre les mains de monseigneur l'évêque de Vannes, pour ses pauvres. Vous pourrez surveiller l'accomplissement de cette promesse... Maintenant, monsieur Charles Boulanger, il se fait tard, et il faut que M. et Mad. de Penhoel couchent dans leurs lits cette nuit. Je le veux. Déménagez sans tambour ni trompette et, croyez-moi, ne vous trouvez pas une troisième fois sur mon chemin. Ce serait dangereux pour vous... Je suis votre humble serviteur.

VIII

LA FETE DE PENHOËL

Il paraîtrait, ma belle petite Georgette, que M. le marquis de Pontalès ou M. Charles Boulanger, comme vous voudrez l'appeler, avait des motifs sérieux pour ne point prolonger la discussion, car il décampa sans demander son reste.

En passant par le bourg, il entra chez M. le Hivain, qui s'était endormi et rêvait peut-être encore de la dot de la roussotte. Il se donna la consolation de le battre comme plâtre. P'a gnons tous les deux M. le Hivain, qui était un laid coquin et qui n'eut que cette

Suite à la page 7

COIN FEMININ

Nouvelle

Rose-Rose

(Suite et fin)

La conversation s'engagea, timide, hésitante : le Midi, Monte-Carlo, la Côte d'Azure. Peu à peu, elle devint moins banale. J'appris que ces dames habitaient Rennes. Elles étaient venus à Paris, aussitôt le siège terminé, pour revoir le frère de Rose-Rose, lieutenant dans la mobile bretonne, malade à la suite des fatigues de la campagne ... Cette maladie se prolongeant, elles avaient dû rester à Paris pendant toute la commune. C'est le surlendemain de la prise de la barricade qu'elles étaient reparties avec le jeune homme convalescent. Elles venaient, depuis trois ans, dans le Midi pour la santé de Rose-Rose, compromise par des épreuves cruelles. Ici, un silence douloureux et plein d'un mystère que je respectai. Je demandai la permission de revenir voir ces dames à Beaulieu permission qui me fut gracieusement accardée.

Que vous dirai-je mon cher ? Au bout de quelques jours, une intimité s'établissait. Je venais presque chaque jour à Beaulieu. Je déjeunais à la table voisine de la leur. Puis, ensuite, c'était des causeries devant la mer, ou quelque promenade en voiture, quand le temps était exceptionnellement pur et doux. Rose-Rose, en effet, était tenue aux plus grande précautions. La sollicitude vigilante et inquiète dont l'entourait sa mère m'eût prouvé la gravité de son état, si l'éclat trop brillant de ses yeux, les fugitives rougeurs montant à son visage, un je ne sais quoi de las et d'agilité à la fois dans toute sa personne n'eussent déjà suffi à m'en tristement convaincre.

En dépit d'une intimité qui chaque jour augmentait, je n'avais jamais osé ni demander à Rose-Rose le moindre détail de sa vie, ni lui dire la place si grande qu'elle avait occupée dans la mienne. Un jour pourtant, nous étions assis tout deux, seuls, sur la terrasse de la Réserve, je la vis plus languissante encore que de coutume. Vaguement l'œil distrait, elle regardait l'horison d'un bleu uni que des mouettes, en tournoyant, rayaient de leur vol régulier. Un soleil mœlleux nous enveloppait, dont chaque rayon semblait une caresse. Pas un souffle d'air. Un temps de cristal, comme ils disent.

Parmi le calme des choses, un soupir de lassitude douloureuse sortit de ses lèvres.

—Etes-vous plus mal ? lui demandai-je.

—Non ! je ne souffre pas davantage aujourd'hui....

Et puis, les souffrances physique sont si peu de choses !

—Vous avez donc beaucoup souffert ....autrement ?

—Beaucoup...la pire des souffrances peut-être....Etre liée toute sa vie à un être que l'on méprise et qui mérite d'être méprisé !....

Pour ma fille pour son avenir, j'avais voulu éviter le scandale, et aux yeux du monde, rien n'avait été changé ! Et j'ai perdu ma fille dans sa vingtième anné. Sacrifice inutile, vous le voyez....mais je ne le regrette pas....c'était mon devoir...

Et elle repeta tout bas, en elle-même, d'une voix basse mais ferme :

—Non! je ne le regrette pas !....

—Un besoin de savoir m'étreignait, et balbutiant presque :

—Après ? Et après cette perte douloureuse ?

LE VENT.

Quant la nuit sombre étend ses voiles sur la plaine
J'aime à prêter l'oreille au murmure des vents
Souffle mystérieux qui tantôt s'élevant,
Gronde, éclate, et tantôt comme un soupir se traîne.

Quelque fois il est doux comme un chant de sirène,
Comme une voix plaintive, il gémit plus souvent,
On croirait à l'entendre ouïr une âme en peine
Pleurant sous les arceaux brisés d'un vieux couvent.

D'où vient-il ? Où va-t-il, on ne sait, on l'ignore,
Il court du Nord au Sud, du couchant à l'aurore.
Il soufflera demain, il se tait aujourd'hui.

Comme le temps, il passe emportant toute chose,
L'orgueil du chêne altier, les parfums de la rose
Et jusqu'à ces accents où je parle de lui.

A. de SEGUR.

—Après ? ... Le temps avait passé, qui rend plus indulgent, plus indifférent peut-être. D'ailleurs, la mort aveugle, frappant les bons comme les mauvais, n'a pas tardé à me donner ma liberté....mais je n'avais plus l'énergie de la désirer alors.... lui .... voilà bientôt cinq ans que je suis veuve....

Un cri s'échappa de mes lèvres, involontaire :

—Oh ! mon Dieu !

Les joues pâles de Rose-Rose se colorèrent. Elle eut un mouvement du corps en avant, puis la tête tendue, la respiration courte, elle m'interrogea d'un regard profond.

Je parlai alors.

Je parlai alors. Comment ? je n'en sais rien. Il me semblait qu'un autre pensait, parlait à ma place.... Je lui dis tout : l'impression profonde laissée par la scène de la rue de Lille ; les recherches vaines pour retrouver la jeune fille entrevue ; le souvenir fidèlement gardé depuis plus de vingt-cinq ans ; mon aversion inconsciente peut-être, mais toujours persistante pour toute idée de mariage, mon émotion en le retrouvant à Beaulieu.. le roman de ma vie enfin.

Je parlais toujours, les yeux baissés fixés, sans rien voir, sur la pointe de ses souliers fins, depassant un peu la robe foncée. Elle ne m'interrompit pas une fois. Peu a peu l'attitude interrogative avait fléchi lentement, Rose-Rose s'était appuyée au dossier du fauteuil de paille et m'écoutait, immobile, le regard tourné vers l'horison.

Quand j'eus fini, un long silence plana. Il me fallut tout mon courage pour relever la têtepour la regarder en face.... Et que vis-je alors ? Elle pleurait.....

Sans refléchir, je pris sa main trop blanche, aux veines bleues trop apparentes, qu'elle laissait pendre le long du fauteuil, et, lentement, respectueusement, je la portai à mes lèvres.

Et voici ce qu'elle me dit alors, mon cher ami, ce que j'entendis avec un frémissement de tout moi-même, avec une émotion faite à la fois de loie et de désespoir.

J'ai attendu deux ans avant de me décider à me marier... et bien souvent, depuis lors, j'ai pensé... mais que voulez-vous ? Il en devait être ainsi, sans doute... Et puis aurions nous été heureux ? Qui peut répondra du bonheur humain ?... Aujourd'hui, tout est fini !

Je voulus protester. Elle m'arrêta d'un geste. Nous nous regardâmes l'un l'autre : nous vîmes nos tempes blanchies, les rides de nos fronts, la trace ineffaçable des années... Et, en notre mémoire, se dressa la double image du brillant officier de jadis et de l'élégante et svelte jeune fille auréolée d'or, tenant à la main la rose tremblante....

Oui ! elle avait raison. Trop tard ? il était trop tard.,.. Et ce fut en amis, en vrais amis pour toujours, que nous nous serrâmes la main.

***

Finissons cette triste histoire. En peu de temps, le mal de Rose-Rose avait fait de rapides progrès. Une toux persistante déchirait sa poitrine. Elle dut renoncer à ses sorties quotidiennes. Le dénouement approchait. Dieu permit qu'il fût doux. Elle s'éteignit un matin, au petit jour. Elle avait demandé qu'on traînât son lit près de la fenêtre pour voir la mer jusqu'à la fin.

Je ne prévoyais pas la promptitude de l'événement. Je l'avais laissée, la veille au soir, pour retourner à Monte-Carlo, comme j'avais coutume de faire. J'appris la nouvelle en arrivant, le lendemain. Je demandai à sa mère la permission de venir prier au chevet de la morte. La pauvre femme me l'accorda en me disant ces quelques mots, à travers ses larmes :

—Ah ! si ç'avait été vous !

Rose-Rose lui avait tout conté.

Oh ! cette prière aux pieds de celle que j'avais aimée si longtemps sans presque la connaître, que j'avais tant désiré revoir, et que j'avais si peu revue ! Oh ! le temps que je suis resté là, abîmé dans mes réflexions douloureuses, ravivant tout le passé, pleurant sur cette ironique fatalité des événements qui avait mis un instant en présence deux êtres, pour les éloigner ensuite et ne les rapprocher que lorsqu'il était trop tard !

Le surlendemain, le train emportait vers la Bretagne le triste cercueil. J'y avais fait jeter des roses par brassées. N'était-ce pas le symbole de notre pauvre amour, épanoui un moment et effeuillé tout de suite ?...

***

Le commandant respira longuement la fleur ; puis se levant d'un coup :

—Rentrons, voulez-vous ? Il commence à faire un peu frais sur cette terrasse.

JACQUES NORMAND.

Avez-vous lu les conditions de notre concours ?

Si oui : mettez-vous en mesure de gagner l'un des prix.

Avec un peu de perseverance, vous pourrez acquerir un certain nombre de bons C'est-a-dire autant de chances de gain.

Les prix sont importants.

$50.,—$25.,—$15.,—$10., etc.

Le gain de l'un d'eux peut vous permettre d'acheter des livres ou tout autre objet de votre convenance.

Parcourez attentivement les conditions de notre concours. Elles sont faciles et a la portee de tous. Pourquoi n'essayez-vous pas.

Le Courrier de l'Ouest

Publié par " La Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest."

CONDITIONS D'ABONNEMENT : 1 an, $1.00, Six mois, 50 cts.

PAYABLE INVARIABLEMENT D'AVANCE

Toute demande pour changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de cinq cents.

Toutes communications et lettres doivent être adressés :

LE COURRIER DE L'OUEST, Boite 25, Edmonton, Alta.

Jeudi, 7 Février 1907

LA REFORME JUDICIAIRE

Notre procureur-général, C. W. Cross, s'est acquis de nouveaux titres à notre admiration et à notre reconnaissance par l'établissement du projet de loi dont nos lecteurs trouveront, dans nos pages une analyse. Quoique imparfaite cette analyse leur permettra de juger les progrès énormes que la juridiction de notre province va accomplir.

Nous passons sous silence les longues heures de dur labeur auquel M. C. W. Cross a dû s'astreindre pour arriver, dans un délai relativement court, à créer de toutes pièces ce projet de réforme ou plutôt d'organisation, qui une fois adopté nous assurera la supériorité sur toutes les autrés province du Dominion.

Il suffit de savoir que, pour mener à bonne fin la tâche qu'il avait acceptée le procureur-général a étudié, point par point, l'acte de législation en vigueur en Angleterre, et aussi les diverses phases dans lesquelles, nos provinces aînées sont passées, avant d'adopter un système définitif.

Il ressort de l'examen de ces actes que l'attention de l'auteur a été surtout portée sur la Colombie Britannique et sur l'Ontario.

Il a su séparer le bon grain de l'ivraie et profitant de l'expérience acquise, soumettre un projet excellent.

La dominante des actes soumis au parlement est le souci constant que l'on devine, de rendre la justice d'une application, plus rapide, plus simple et meilleur marché. C'est ce souci qui a inspiré l'idée de rendre les cours de districts, et même la Haute Cour, mobiles.

Dès que les nouvelles dispositions seront mises en force, le juge n'apparaitra plus, comme quelqu'un de très haut, que l'on ne peut approcher, sans y consacrer beaucoup de temps et d'argent, mais bien comme un père de famille prompt à règler les différents qui s'élèvent entre ses enfants.

Peut-être, objectera-t-on, la plus grande facilité avec laquelle on pourra actionner, entrainera une augmentation considérable des procès et développera l'amour de la chicane.

Mais cette objection sera sans valeur, car en rendant l'appareil de la justice plus simple et plus rapide, on rendra difficile la position des chicaneurs. Ceux-ci redoutent une justice expéditive et la promptitude avec laquelle arrivera le châtiment empêchera bien d'injustices et d'exactions de se commettre.

LES ELECTIONS A PRINCE ALBERT

Dans une assemblée tenue vendredi dernier la convention libérale du District de Prince Albert a porté son choix sur M. Alphonse Turgeon, avocat, pour tenir haut et ferme la bannière libérale dans les élections qui vont avoir lieu à Prince Albert.

Le *Prince Albert Advocate* parle dans les termes les plus flatteurs du candidat choisi.

" Avocat plein de succès, il possède la plus brillante intelligence de l'Ouest, honnête et consciencieux, droit et honorable, il est avec toutes ces qualités l'homme le plus modeste. Il est le fils d'un membre du parlement et journaliste. Mr Turgeon parfaitement au courant des matières politiques sera une recrue pleine de valeur pour la législature."

Il n'est pas douteux, dit encore notre confrère, que Mr Turgeon conduira une campagne parfaitement loyale et honnête. Les électeurs du district se rallieront à lui et le nommeront par une forte majorité.

Il serait difficile pour nous de dire mieux que notre confrère, sans froisser la modestie de notre compatriote.

Cependant il nous est impossible de ne pas remarquer combien M. A. Turgeon réunit au plus haut degré toutes les qualités nécessaires pour en faire le représentant le plus qualifié du district de Prince Albert.

Intelligent, loyal, honnête, énergique et compétent, voilà ce que doit être un candidat.

Voilà ce qu'est Mr A. Turgeon.

Libéral sincère et éclairé, c'est en parlant de lui que le procureur-général de la Saskatchewan disait il y a quelques jours : *he is a clear grit to the core.*

Les Elections dans la Colombie Britannique

Comme il était raisonnable de s'y attendre les libéraux ont été battus dans la Colombie Britannique.

La politique de Mr Bride a porté ses fruits. Avec une connaissance approfondie du coeur humain, le premier ministre a préparé sa campagne de longue main, à grands coups de faveurs. La dilapidation des terres publiques qui a eu lieu en faveur de gens capables de controler un certain nombre de votes, la pression effrénée que l'on dit avoir été exercée par le C. P. R. ont été les plus beaux atouts entre les mains des conservateurs.

Vainement les libéraux ont jeté le cri d'alarme, vainement ils ont démontré le danger réel couru par le pays, vainement pour venir au secours de ses compatriotes, M. McInnes, le gouverneur du Yukon a abandonné ce poste envié rapportant $12,000 par an, pour entrer dans l'arène. Rien n'y a fait.

On ne lutte pas contre des appétits savamment aiguisés et devant lesquels on a fait briller l'espoir d'une curée.

LE LAC LA NONNE

Nous recevons du Lac La Nonne l'intéressante correspondance qui suit :

Lac La Nonne.

Cher Monsieur,

La saison n'est peut être pas des mieux choisies pour parler de villégiature, mais un " habitant " n'a pas toujours la plume à l'oreille.

Il y a quelques semaines, vous avez publié un entrefilet signé par je ne sais plus qui et daté de je ne sais plus où, vantant les agréments de je ne me souviens pas quel endroit. C'est *corrigue!*

Mais connaissez-vous le Lac La Nonne ?

Un villégiateur qui se respecte ne peut décemment pas rester dans la banlieue d'Edmonton. La plus élémentaire prudence conseille de mettre entre soi et les microbes de la ville, l'honnête distance de 50 à 60 milles ; juste le trajet d'Edmonton au Lac La Nonne. Le chemin de fer, bientôt, n'en fera qu'une bouchée. Mais aux vrais villégiateurs, je conseillerais la route.

Au delà de la Rivière-Qui-Barre elle est bonne, très pittoresque, effleure des lacs, s'enfonce sous l'ombre des grands bois, s'élance à la crête de collines découvertes, d'où se reflètent les horizons sans limites. Pour moi je ne me lasse pas de cette route. Je lui trouve de bienfaisantes influences. Il semble qu'il y ait des forces apaisantes dans l'air, dans le sol, dans le ciel, dans les eaux profondes et les bois pensifs...

Excusez ! Un peu plus et ma prose devenait de la poésie. Donc la route est excellente. Mais le Lac La Nonne vaut encore mieux. Le Rév. Père S*** me disait un jour qu'il ne connaissait pas de plus beau lac dans tout le Nord-Ouest. Beaucoup serait de son avis. D'ailleurs, c'est un lac qui ne se contente pas de vous exhiber ses charmes, platoniquement. Pour peu que vous le chatouilliez du bout d'un hameçon, il vous sert du brochet, du poisson blanc, ou tel autre à votre goût. Aux chasseurs, il offre canards, sarcelles, outardes, etc.

C'est un lac qui sait recevoir son monde.

Je puis ajouter, pour l'édification des personnes de santé délicate, que l'atmosphère est très salubre. L'été dernier, un jeune anglais, qui toussait depuis longtemps, vint passer quelques jours chez Mr Majeau, au bord du lac. Sa toux disparut aussitôt. Il s'en alla, elle reprit. Il revint, elle cessa.

Pour les anémiques, votre serviteur possède une source d'eau ferrugineuse.

Il est beaucoup d'autres avantages que je passe sous silence.

En vérité je ne trouve au tableau qu'une légère imperfection : l'absence d'un hôtel et de villas. Il est vrai qu'on parle depuis quelque temps d'une résidence d'été pour une personne haut placée.

Une fortune est réservée à qui lancera la villégiature au Lac La Nonne. Quel sera cet heureux mortel ?

G. B.

L'Ouest Canadien

Ceux qui y viennent

Publié en reponses aux dires de *l'Ami du Colon*, journal de colonisation de la région Labelle

Monsieur le Rédacteur du COURRIER DE L'OUEST.

Pourquoi ne vous aiderais-je pas dans votre lutte pour la vérité. Vous défendez une cause absolument inattaquable car le pays est excellent sous tous les rapports.

C'est faire une œuvre mauvaise, comme vous l'avez démontré dans votre article de l'autre jours. C'est mentir mille fois, à soi-même, à son devoir, à son pays que d'essayer d'empêcher nos Canadiens de venir dans l'Ouest.

Je ne peux pas, moi, discuter, mais je peux faire mieux que cela en montrant ce que j'ai fait et ce que tout le monde peut faire dans l'Ouest.

Je m'appelle Frédéric Leblanc et je suis né à St-Paul Chester. Je me suis marié à Joséphine Thériaul. J'ai 44 ans et je suis père de 15 enfants. Longtemps j'ai demeuré à Albion, Min., et malgré tout mon travail je n'ai rien pu ramasser là.

Je me suis décidé à partir alors pour l'Ouest Canadien. J'avais des amis qui m'avaient parlé de Beaumont Alberta. Je suis venu me fixer dans cette place il y a dix ans. A mon arrivée j'avais $600, entendez-vous bien, $600. Quelques temps après je suis devenu veuf. J'ai élevé ma grosse famille de 15 enfants ! ! et ma valeur actuelle est de $8,000.00.

Soit 3 quarts de sections de belle terre, 6 chevaux de labour, 12 vaches 13 cochons, 150 poules, 6 charrues, 2 herses, 2 waggons, 3 sleighs, 1 buggy, 1 binder, 1 moulin à foin avec rateau et tous les autres instruments aratoires. J'ai eu cette année sur 90 acres de culture, 4500 minots d'avoine, blé, et orge, 500 minots de patates et 30 à 40 tonnes de foin.

L'an prochain j'aurai 150 acres en culture.

Ici, je conseille à tous les canadiens de Québec de venir voir. Tout est avantageux. Belle et bonne terre, aisée à cultiver, marché facile et payant. Climat beau et sain.

A Beaumont, il n'y a que des Canadiens Français. On pratique notre religion et on a de bonnes écoles.

Nous avons une institutrice canadienne française enseignant à nos enfants. tous les jours, l'anglais, le français et le catéchisme.

Je ne pense pas que l'on puisse rien demander de mieux et si j'avais un conseil a donner à tous les pères de famille ayant de nombreux enfants je leur dirais : " Venez à Beaumont Alberta ou dans les autres paroisses Canadienne-françaises de l'Ouest.

Votre bien dévoué.

FRÉDERIC LEBLANC,

Beaumont, Janvier 1907.

DANS LA SASKATCHEWAN

Monsieur le redacteur,

Dans l'intérêt de tous ceux qui parlent notre langue et pratiquent notre religion, nous vous serions très reconnaissants de nous faire l'aumône d'un coin de votre journal pour cette lettre.

Nous déclarons avoir visité l'automne dernier la région de Willow Bunch, (Sud de Moose-Jaw, Sask). accompagné de MM. Laroche et Lauzière, tous Canadiens- français, habitant le Manitoba, et l'avoir trouvée excellente pour la colonisation ; particulièrement les townships 7 et 8, rangs 29 et 30 Ouest du 2ème Merid., et rang 1 Ouest du 3ème Merid. Ces townships sont encore vides, mais cela ne peut durer vu leur valeur et l'arrivée du chemin de fer à bref délai. Prairies ondulée, terrain de 1ère qualité, bien fourni d'eau et de foin.

Peu de bois, mais beaucoup de charbon dans tout le sud de la région. Climat plus doux qu'au Manitoba.

Nous allons prochainement nous établir sur les townships ci-dessus désignés, et comptons que beaucoup d'amis se joindront à nous pour profiter des avantages offerts par cette région d'avenir, où il y a place pour des milliers de familles laborieuses, désirant se placer sur Homestead.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau d'immigration à Winnipeg ou à M. Prudent Lapointe agent des terres à Willow-Bunch, M. l'abbé Lemieux, curé de Willow-Bunch.

En vous priant d'excuser le griffonnage et l'incohérance de cette lettre, acceptez, M. le rédacteur, nos remerciements anticipés.

RAYMOND LEDUC,
CAMILLE PERTHUIS.



AVIS AUX ARCHITECTES

Concours de Dessins pour les Nouveaux Edifices de Bureaux à Ottawa

DATE PROLONGÉE.

AVIS est par les présentes donné que la réception des dessins de concours pour les *nouveaux édifices* de bureaux à Ottawa est remise du 15 avril au 1er juillet 1907.

Par ordre,
FRED. GÉLINAS,
Secrétaire.

Ministre des travaux publics,

Ottawa, 24 janvier 1907.

N. B.—Le ministère ne reconnaitra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.



Synopsis des règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

TOUTE section paire des terres fèdérales dans les provinces du Manitoba ou du Nord-Ouest, sauf 8 et 26, non réservée, peut-etre inscrite par toute pessonne qui est l'unique chef d'une famille et toute homme âgé de plus de 18 ans, pour l'étendue d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'inscription peut être faite en personne au bureau local des terres pour le district dans lequel la terre est située.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'aprés l'un des systèmes ci-dessous :

(1) Une résidence de six mois au moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.

(2) Si le père (ou la mère si le père est décédé) du homesteader réside sur une ferme dans le voisinage de la terre inscrite, la condition de residence sera remplie si la personne demeure avec le père ou la mère.

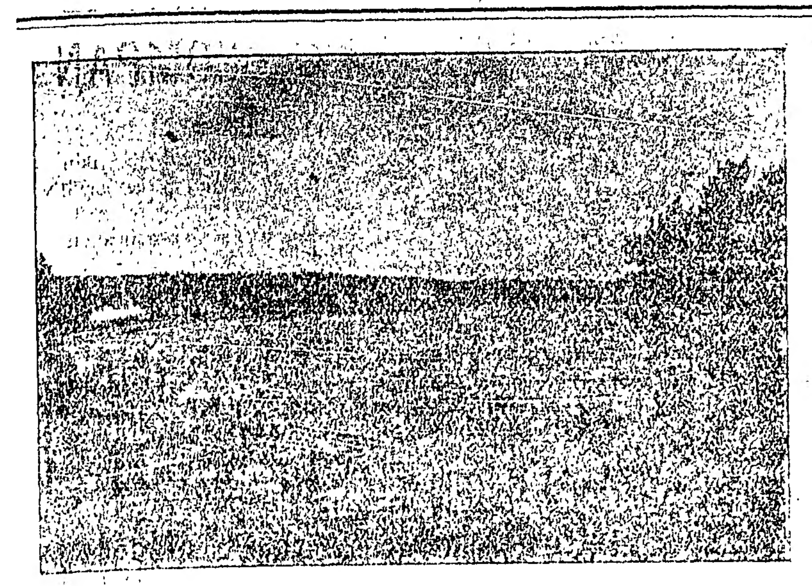
(3) Si le colon tient feu et lieu sur la terre possédée par lui dans le voisinage de son homestead, la condition de résidence sera remplie par le fait de sa résidence sur la dite terre.

Un avis de six mois par écrit devra être donné au Commissaire des terres fédérales à Ottawa, de l'intention de demander une patente.

W. W. CORY.

Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.--La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée. 9, 8, 06.



Flottage du bois dans l'Alberta.

Alimentation des vaches laitières

Conseils pratiques

Suite et fin

Un bon praticien doit savoir déterminer dans chaque cas la meilleure manière de faire.

En cas de constipation prolongée, ce qu'il y a de mieux pour guérir les vaches, c'est la graine de lin moulue.

Il ne faut pas nourrir les vaches qui vont véler de manière à les engraisser ; on s'exposerait à des accidents au moment du vêlage. Mais il ne faut pas les laisser maigrir pour la même raison. On diminuera un peu la proportion de fibres et de farineux et d'eau dans la ration. Lorsqu'elles auront vêlé, on augmentera la proportion d'eau dans la ration ainsi que la proportion d'éléments azotés pour satisfaire à la demande du lait. Quand les vaches maigrissent, on peut augmenter la proportion de tourteaux oléagineux ; si elles engraissent, il faut la diminuer et diminuer les farineux.

Quand les vaches tarissent, on diminue la richesse de leur ration.

AVICULTURE

De l'élevage en Ville et dans les Villages

Depuis que l'attention du public a été attirée sur les profits sérieux qu'il est possible de retirer de l'élevage de la volaille, un grand nombre de citadins ont voulu tenter de pratiquer l'aviculture. Malheureusement, trop souvent, leur ignorance complète des éléments de cette industrie, et surtout les conditions où ils se trouvent les en ont bientôt découragés. Ils se sont aperçus qu'au lieu des bénéfices qu'ils avaient espéré réaliser, il n'y faisaient pas leurs frais.

Quelques-uns ne se sont point obstinés après un premier échec, et sont revenus à leur ancienne habitude de s'approvisionner au marché ou chez l'épicier. D'autres plus persévérants, après s'être demandé quelles pouvaient bien être les causes de leur non réussite, se sont préoccupés d'y remédier, et pour cela se sont adressés à des gens du métier. C'est pour venir en aide à ces amateurs enthousiastes et à ces éleveurs d'occasion que nous avons cru devoir traiter aussi succinctement que possible de l'élevage ou plutôt de l'hivernage sans poulailler.

Tout d'abord, nous devons déclarer très carrément qu'il serait absolument déraisonnable d'espérer réaliser les mêmes profits qu'avec une installation rationnelle, remplissant toutes les conditions désirables de l'hygiène, température, exercice, lumière, espace, etc. Néanmoins, il est possible de pratiquer l'élevage sans poulailler et tenant dans des caves ménagées à cet effet un certain nombre de volailles.

Les principales conditions à obtenir sont celles-ci :

1o La cave doit être absolument exempte d'humidité, bien aérée, aussi éclairée que possible et d'une étendue proportionnée au nombre de poules que l'on se propose d'hiverner.

2o La nourriture doit être saine, abondante et variée.

3o Il faut absolument que les volailles aient un peu d'exercice.

Supposons que l'on veuille hiverner 12 poules de manière à avoir des œufs en hiver et des poulets au printemps.

La cave devra mesurer environ 10 pieds par 6, soit 60 pieds carrés.

On élargira et on abaissera autant qu'on le pourra les soupireaux de manière à admettre, le plus de lumière possible, et l'on veillera à établir une bonne ventilation ; sans cela, les poules, tout en paraissant en bonne condition, souffriront inévitablement d'anémie ; elles ne produiront point d'œufs en hiver, et ceux qu'elles pondront au printemps ne seront point suffisamment fertilisés ; le germe n'aura qu'une faible vitalité et il résultera des poulets chétifs qui, s'ils échappent aux dangers du premier âge, se developperont lentement et ne seront jamais qu'un produit médiocre à tous les points de vue.

Pour les Cultivateurs

On recouvrira le sol d'une bonne couche de sable ou de paille où il ne devra jamais y avoir la moindre trace d'humidité, et l'on aura soin de distribuer le grain dans cette litière, de manière à tenir les volailles dans une certaine activité sans laquelle on ne saurait s'attendre à de bons résultats.

Si la cave est exposée au soleil bien sèche et bien aérée, il n'est pas nécessaire qu'elle soit chauffée.

Quant à la nourriture, elle devra être comme nous l'avons déjà dit, abondante, saine et variée. Il est aussi très important qu'elle soit distribuée soigneusement à des heures régulières.

Pour 12 poules, les quantités suivantes suffiront généralement : du bon grain, blé, orge, avoine, sarrasin, maïs, $1\frac{1}{2}$ lb. à $1\frac{3}{4}$ lb par jour ; des déchets de table ou de la nourriture animale, viande, os verts coupés, environ $\frac{1}{2}$ lb. par jour, avec un peu de verdure ; enfin de l'eau pure et fraiche en abondance.

On distribuera le grain dans la paille ou dans le sable, le matin et le soir, et l'on donnera les déchets de table ou la nourriture animale et la verdure le midi, dans des augettes tenues aussi proprement que possible.

L'éleveur qui aura choisi une bonne race de poules et qui observera soigneusement ces recommandations, peut espérer de réussir et de trouver satisfaction, plaisir et profit à s'occuper d'aviculture, même dans ces conditions peu avantageuses.

VICTOR FORTIER.

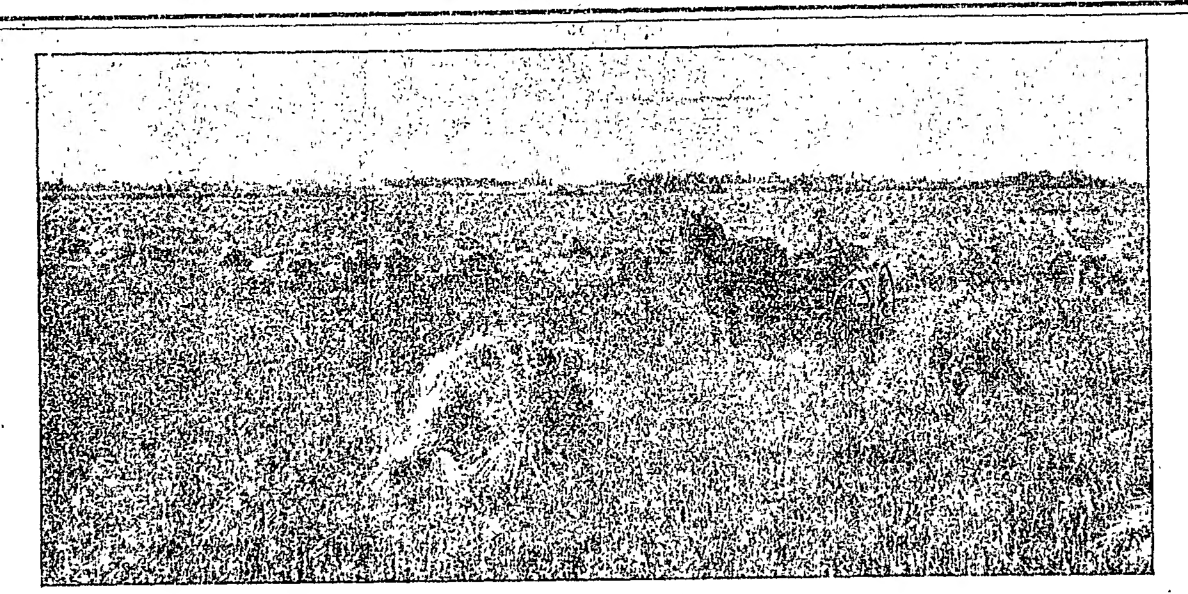
Il y a de par le monde une plante merveilleuse, qui produit, en quantité, un des plus riches fourrages que l'on connaisse, qui enrichit la terre (en azote et en humus) aussi bien que le feraient 10 tonnes de bon engrais de ferme et qui prépare en même temps la terre pour les cultures suivantes. Dix à douze livres de graine de cette plante suffisent pour un arpent, et avec la faible dépense que demande l'achat de la graine, on arrive rapidement à améliorer toute l'exploitation de la ferme. Quoique bien connu, ce végétal, d'apparence modeste, n'est pas encore apprécié suffisamment à sa juste valeur, et nous sommes loin d'en tirer tous les avantages qu'il nous offre. Cette plante, enfin, qui devrait être considérée comme le véritable trésor du cultivateur canadien et qui ne peut être remplacée par aucune autre, sous notre climat, c'est... (les bons cultivateurs l'auront déjà deviné), c'est... le TREFLE.

• • •

Les résultats des concours de vaches laitières en 1905 montrent une réelle amélioration dans le rendement en lait, dans bon nombre de paroisses. Mais de ce côté encore, le progrès pourrait être plus rapide et les mauvaises vaches qui ne "payent pas leur pension" occupent vraiment trop de place dans nos étables.

Nous avons sous la main un rapport de concours de vaches que nous hésitons à appeler laitières et qui cependant doivent être considérées comme les meilleures de la localité puisqu'elles ont remporté les prix offerts pour le concours.

Dans ce concours, la vache qui a eu le premier prix a donné 22 lbs. de lait par jour et le 6ème prix a été décerné à une vache ne donnant que 11 lbs de lait par jour ! Il y a là de la marge pour une grande amélioration !

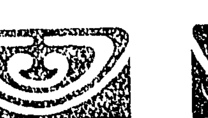


Un Champ d'Avoine.

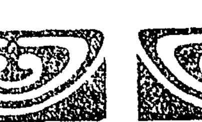














Session Legislative

(Suite)

de cas, sans exception autre que la limite fixée, soit $400.00

Il est pris une disposition spéciale par laquelle les cours de districts seront présidées par un juge de cour de district, mais il n'est pas absolument nécessaire actuellement de remplir tous les postes.

L'acte prévoit en effet que non seulement, un juge de cours de district pourra présider dans n'importe quelle cour de district, mais encore qu'un juge de la Haute Cour pourra être appelé par le lieutenant gouverneur en conseil à remplir les fonctions de juge de cour de district.

LES LIEUX DE SESSION

On conserve dans le présent acte les lieux de session établis pour la Cour Suprême et qui sont : Cardston. Pincher Creek, MacLeod, Lethbridge. Calgary. Medecine Hat, Red Deer, Wetaskiwin, Edmonton et Fort Saskatchewan. Comme il a été dit plus haut il n'y aura aucune difficulté pour les cours de districts, pour visiter toutes les villes ou villages ayant une population considérable toutes les six semaines ou tous les deux mois. Mieux encore, les juges de la haute cour pourront fréquemment visiter les grands centres judiciaires dans les cas criminels par exemple. Ils réduiront et simplifieront considérablement les travaux en les conduisant eux-mêmes.

Dans certains cas les juges des cours de district pourront faire acte comme juge local de la Haute Cour.

APPELS

Un appel, mais un seul appel sur jugement rendu par les cours de district agisant comme juge local de la haute cour pourra être fait devant la cour en banc.

ACTIONS CRIMINELLES

En vertu des actes 53, 54 et 55 de de l'acte des cours de district celles-ci pourront se constituer en cours de districts criminelles. Ces cours seront présidés par les juges des cours de districts. Elles auront pouvoir de juger pratiquement tous les cas dans lesquels l'accusé consent a être jugé sans jury. Les seuls exceptions seront les meurtres, incendies et trahison.

Les fonctions, pouvoirs et devoirs de la cour suprême des Territoires du Nord-Ouest sont perpétuées dans l'acte de la Haute Cour. La Haute Cour est détentrice de tous les pouvoirs. fonctions et autorité comme n'importe quelle cour supérieure dans n'importe quelle province.

MODELE DE LA HAUTE COUR

Le modèle de cette cour est la Haute Cour de Justice d'Angleterre établie par l'acte de judicature anglais. La Haute Cour de l'Alberta reçoit tous les pouvoirs et fonctions qui en 1873 furent confiés à la Haute Cour d'Angleterre par l'acte de judicature précité.

ACTIONS PENDANTES

Tous les cas maintenant pendant devant la Cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest sont par cet acte transférés à la Haute Cour et seront jugés par cette cour, sauf les cas de faible importance qui selon les dispositions de l'acte des cours de district seront transférés et continués devant les cours de districts.

Les règlements, pratiques et procédures qui ont été en force dans la province, avant ce jour sous l'ordonance de juridiction des Territoires du Nord-Ouest, seront continués par cet actes

Diverses disposisions très heureuse sont prises encore intéressant la législation des morgages et les pensions alimentaire dans le cas d'abandon de la femme par le mari.

La tendance générale de cette loi est la simplification de la procédure.

Chronique Régionale.

Calgary. — Très prochainement les fermiers de l'Alberta pourront faire procéder à l'analyse de leurs grains de semence sous le raport de la qualité et de la vitalité, dans la Province.

Le département de l'agriculture d'Ottawa fait établir un laboratoire scientifique à Calgary à cet effet.

M. H. H. Millar, qui a été à la tête de ce département depuis son inauguration, il y a quelques années, à Ottawa, aura la direction du laboratoire de l'Alberta.

Cette mesure facilitera beaucoup les progrès de l'agriculture dans notre province.

Lethbridge. — Mort de Monsieur Bruchet. Nous avons le regret d'apprendre la mort de monsieur A. Bruchet un des plus vieux et des plus respectés citoyens de Lethbridge. Il était venu ici de la Nouvelle-Ecosse et fût employé dans les mines pendant un grand nombre d'années. Il avait cessé de travailler dernièrement. Il laisse sa veuve et cinq enfants deux garçons et trois filles. Ses fils Antoine qui est dans le commerce des grains, et Georges conducteur sur le C. P. R. Les filles, Mmes. D. Pelletier femme du gardien du Palais de justice. Marie veuve du regretté Alfred Herbineaux et Lydia qui habitait avec ses parents. Les funérailles ont eu lieu à l'église St-Augustin au milieu d'une grande affluence.

ATHABASCA LANDING

Personnelles.—Madame Isaï Gagnon et son fils Charles sont de retour de puis quelques jours d'une promenade d'un mois chez leurs parents et amis d'Edmonton, Morinville et St-Albert.

Mr Jos. Cousineau nous est revenu frais et dispos, et cela va sans dire, de bonne humeur comme toujours, après une vacance de huit jours qu'il a passé à St-Albert.

Deces.—Nous devons annoncer une nouvelle aussi inattendue que douloureuse. Madame H. Beaudry, bien portante hier encore est morte aujourd'hui d'une syncope cardiaque.

Pour si rapide qu'est été la crise qui l'a emporté Madame H. Beaudry eut cependant la force de dire avant de rendre l'âme: "Adieu mes enfants." Elle expira aussitôt.

Madame Beaudry n'avait que 59 ans. Mr Aug. L'Hirondelle a télégraphié à tous ses enfants qui sont le R. P. Beaudry, O.M.I., Mr Alfred Beaudry, Mr H. Beaudry et Mesdames D. Cunninghan, A. L'Hirondelle, St-Pierre, Bellerose et A. Lajears.

Tous les citoyens du Landing douloureusement affectés sont allés prier sur le corps de la regrettée défunte et offrir leurs condoléances à la famille éprouvée.



$150. en prix **$150. en prix**

Notre Concours

Nos Abonnés seuls sont adm concourir

Premier Prix : **une bourse de $50.00 en Or.**

Deuxième Prix : **une bourse de $25.00 en Argent.**

Troisième Prix : **une bourse de $15.00**

Quatrième Prix : **une bourse de $10.00**

Plus **15 autres prix** consistant en objets divers tels que livres, chromos, etc., etc., tous d'une réelle valeur.

Les Conditions

Notre concours ayant pour but de répandre davantage notre journal, les conditions sont les suivantes :

Pour prendre part au concours chaque lecteur devra recruter trois nouveaux abonnés et nous envoyer le prix des trois nouveaux abonnements, soit trois dollars.

Il recevra en échange un bon pour le concours. Ce bon portera un numéro d'ordre. Nous en conserverons un talon.

Chaque concurrent aura droit à autant de bons qu'il aura de fois trois nouveaux abonnés.

Ceci revient à dire qu'avec un peu d'initiative, les concurrents sérieux peuvent acquérir un nombre illimité de bons, c'est-à-dire de chances de gain.

Les abonnés peuvent être recrutés partout autour de vous, dans votre ancien village, parmi vos parents ou amis de la province de Québec ou des Etats-Unis.

A la fin du concours tous les bons seront placés dans un sac et le jour fixé, à l'heure et au lieu indiqué, en présence de tous les lecteurs qui se rendront à notre invitation, il sera procédé au tirage.

Les noms des heureux gagnants seront publiés dans nos colonnes.

Les prix seront versés sur la présentation des bons gagnants ou sur leur réception par la poste.



VONDA, Sas.

Dimanche, 27 janvier, la congrégation catholique de Vonda, à l'issue de la messe se forma en assemblée sous la présidence du curé de Howell, monsieur l'abbé Bourdel et du Docteur Doiron de Vonda, comme secrétaire. Monsieur le curé expliqua le but de l'assemblée qui était fort louable, dit-il, car il s'agissait de la question de bâtir une chapelle catholique dans Vonda.

Jusqu'à présent la messe est célébrée dans la bâtisse de l'école. Il avait été prié par plusieurs citoyens de lancer l'idée de bâtir une église dans le cours de cette année.

La parole fût ensuite prise par Messieurs G. A. Leroux, A. R. Racicot, le Dr Doiron et plusieurs autres qui tous se sont déclarés en faveur de la construction. Dans ce but il fût proposé par Mr G. A. Leroux, secondé par Mr F. X. Dufour, notre populaire hôtelier, " qu'un comité de quinze soit nommé pour mettre le projet à l'étude et prendre les moyens et les mesures nécessaires à sa réalisation."

Ce comité se compose comme suit : Président : G. X. Leroux, V.-Président : F. X. Dufour, Trésorier : S. Robert, Secrétaire : T. Doiron, docteur en médecine, et des membres suivants MM. A. R. Racicot, Nicolas Smith, Joseph Daignault, François Colo, Ephrem Comeau, Emile Léonard, E. Casavan, Eugène Androchowicz, R. W. Reiss, Philibert Daigneault et Z. Lepage.

La congrégation possède déjà un lopin de terre de trois acres situé dans le village. Ce don a été fait, avec une générosité caractéristique, par un de nos premiers Canadiens Français, Mr G. X. Leroux. Avec de tels prémises, il n'est pas douteux que nos citoyens se feront un devoir de se mettre à l'oeuvre. Ils auront sans doute de petits sacrifices à consentir, mais il n'est pas douteux qu'ils réussiront bien vite à édifier une chapelle qui sans doute, dans un avenir prochain sera remplacée par une église aux proportions plus larges et qui fera honneur à la religion, à la congrégation et à la ville de Vonda.

Nos progres.—Des mesures ont été prises pour faire incorporer notre ville. Nous pourrons avoir un aqueduc ce qui sera très avantageux pour le public. Cela favorisera, sans aucun doute l'établissement de plusieurs industries telles que fromageries, beurreries, brasseries, moulins à farine, etc.

Nous avons trois élévateurs et quoique notre ville n'ait que deux ans d'existence, l'exportation du blé a atteint 450,000 minots. Inutile de commenter des chiffres aussi éloquents, néanmoins ils nous font bien augurer de l'avenir. Nous pouvons espérer surpasser le fameux Rosthern sous peu d'années.

Les terres.—Il y aura sous la nouvelle loi Oliver beaucoup de homesteads et de terrains à pré-emption à prendre dans le voisinage de Vonda. Nos Canadiens Français, qui seront " assez fins " pour sortir de Québec pour venir s'établir dans le Nord-Ouest feront bien de s'arrêter à Vonda pour visiter le voisinage et examiner le terrain.

Ils y trouveront des terres supérieures à choisir.

COMA.

MORINVILLE

La marche des affaires — La plus grande activité règne à Morinville qui décidément occupe une place de plus en plus grandes dans le nord de l'Alberta.

Des transactions nombreuses sont signalées de tous les côtés.

Le train vient tous les jours, il s'en retourne lourdement chargé de bois et de grains.

Chaque jour 4 ou 5 chars de charbons sont expédiés. A la mine on travaille avec acharnement, 40 teams ainsi que 100 à 150 hommes. Le C.N.R. va construire un embranchement jusqu'à la mine. Les travaux vont commencer sous peu.

Mariage—La semaine dernière a été célébré le mariage de Monsieur Albert Comeau fils, de Onésime, avec Mademoiselle Anna Meunier. La cérémonie nuptiale a été célébrée par M. le curé Ethier.

Après le mariage un grand diner a été offert chez le père de la jeune épouse. 75 convives se pressaient autour de la table.

Le souper a eu lieu chez Monsieur Comeau père, à St-Emeurance. Toutes les familles canadienne françaises de la région étaient représentées.

M. Meunier a depuis le mois d'Août marié ses trois enfants.

---

volée de coups de bâtons, payés comptant, à la place de ses trois mille livres de rente.

L'Amérique est un drôle de pays, j'entends les Etats-Unis, cette république toute jeune qui s'en va déjà mourant de vieillesse et qui a failli, voilà dix ou quinze ans, tomber en dissolution comme un vivant cadavre.

Il y a pourtant là-bas, dit-on, de bien bonnes choses. On prêche à coups de couteaux dans cette contrée énergique et neuve ; l'éloquence du barreau et de la tribune s'y appuie sur cet engin tout américain que notre France enrage de n'avoir pas inventé : le pistolet-revolver. Il suit de là que pour exercer la profession d'avocat aux Etats-Unis, il faut être non-seulement un homme de parole, mais aussi un homme d'action.

Ceci était vrai surtout, au temps dont nous parlons, dans les Etats à esclaves où les moeurs tout à fait originales se panachaient de brutalités républicaines et de raffinements qu'on aurait cru empruntées au despotisme oriental. Entre tous ces Etats, la Nouvelle Orléans où les vieilles civilisations espagnole et française font désormais habit d'arlequin avec les prétendues autorités de la conquête libérale (qui eut lieu par les dollars bien plus que par le canon), entre tous ces Etats, disje, la Nouvelle-Orléans est celui qui offre la physionomie la plus étrange et la plus bigarrée.

Riche comme Babylonne, mais pestiférée la moitié de l'an, la capitale du Sud, baignée dans les flots savonneux du géant Mississipi, donne aux étrangers qui la visitent l'opulence ou la mort.

Elle est toujours pleine d'aventuriers comme au temps où la Louisiane mettait tant d'or dans la boue de la rue Quincampoix. Les uns y font fortune en quelques jours, d'autres enfin y succombent à ces attaques d'apoplexie foudroyante que détermine la corde balancée aux poutres du gibet.

Maladie anglaise.

Philippe de Penhoel, en quittant la France après avoir sacrifié son bonheur, n'avait rien dans l'âme, sinon une immense douleur.

Son espérance en ce monde était morte. Il cherchait non pas une patrie, mais une tombe.

Et sans la solide foi que sa mère bretonne lui avait léguée, il eut obéi aux mauvais conseils du désespoir.

C'était alors un enfant hardi, noble, un peu sauvage. Il ne se serait pas fait avocat à Paris, pour plaider en robe noire devant des juges qui ont le droit de dire à l'éloquence même : Tu n'iras pas plus loin. Il se fit avocat à la Nouvelle-Orléans, parce que le barreau, là-bas, est un champ de bataille et qu'il était né batailleur.

Il acquit en peu de temps une fortune double et triple de celle qu'il avait laissée en France.

Charles Boulanger, lui, aurait fait fortune aussi, sans la corde qui se noua un matin autour de son cou. Philippe, qui avait changé de nom en quittant son pays, eut pitié de ce pauvre flibustier parisien qu'il jugeait plus imprudent encore que coupable, plaida pour lui et le sauva.

En aucune contrée, les avocats ne sont responsables des méfaits qu'ils commettent en sauvant ainsi les coquins.

C'est comme cela que Montalt et M. le marquis de Pontalès avaient fait connaissance.

Il est une cruelle et chère souffrance, dont le nom seul attendrit le coeur comme l'écho lointain des chants de la patrie : le mal du pays, Georgette, que je vous conjure à genoux de n'appeler jamais nostalgie. Le pédantisme est l'art de créer des mots ridicules qui donnent goût de moisissure à la poésie même.

Philippe de Penhoel eut un jour le mal du pays. Il voulut revoir les grands chênes et les grands sapins. lui qui avait sous ses fenêtres le plumage végétal des tamarix, les grappes étoilées des catalpas et la fleur colossale du magnolier aux feuilles de cire. On meurt, quand on ne cède pas à cette fièvre bénie ; Philippe partit.

Il était resté seul. Son coeur avait gardé intacts les souvenirs de ses tendresses d'enfant.

Il traversa de nouveau la mer. Il vint à Penhoël.

Que voulait-il ?

Rien.

Voir cet humble lac qui étend ses eaux tranquilles au-devant des collines de Saint-Vincent, courir un jour dans la forêt du Theil, s'agenouiller sur les dalles fendillées de la petite église paroissiale, appuyer ses mains jointes contre la balustrade où s'était faite sa première communion, s'asseoir peut-être au foyer du vieil ami paysan, baiser le seuil de la maison des aieux et peut-être encore, regarder de loin la blonde enfant qui devait avoir les traits de Juliette.

Il s'était bien permis de ne se point montrer, car il connaissait son frère et devinait ses ombrageuses faiblesses.

Nous savons ce qu'il avait trouvé au retour : l'étranger au château, son frère, Juliette et dans la misérable cabane où l'on n'avait point de pain.

Marie et Louise, nos deux Belles-de-nuit, lui avaient conté l'histoire lamentable de ces dernières années.

Il avait dans son portefeuille de quoi racheter deux fois le domaine Penhoël; mais il nous l'a dit lui-même : il était avocat, ce chevaier errant.

Il venait d'Amérique. Il se battit avec les armes dont il avait l'usage.

Ses pères auraient agi différemment ; autres temps autres moeurs. Plût à Dieu que nos armes modernes fussent toujours dans des mains aussi loyales !

Mais du moins. était-il Français encore par la pétulance de sa bonté et gentilhomme par ses généreuses délicatesses.

En un clin d'oeil, tout le château fut mis sur pied.

A minuit qu'il était, le cocher dut atteler quatre chevaux au vieux carrosse de famille. Les domestiques eurent ordre d'allumer les torches. Les gens de la ferme, éveillés par des cris de joie, reçurent mission de rassembler les tenanciers. La vieille mère Marthe prit son bâton et sortit de la ferme pour la première fois depuis quinze ans.

Il fallut voir Joson, José et Josille bondir pieds nus par les chemins rocheux !

—Au lard ! au lard ! gens de la paroisse ! à la grande fête, les gars et les filles ! Jésu, Marie. Joseph ! Tous les saints! nos messieurs sont revenus. Le Parisien est parti fini !

Je ne sais pas qui pesa sur la corde, mais la cloche de l'église carillonna à toute volée comme pour la messe de Noel,

—Au lard, au lard ! debout, tertous et tertoutes ! c'est la grande fête au château de Penhoel. Le Parisien est dehors et les messieurs arrivent.

Sur la lande dans les coulées, sous les hauts châtaigniers qui bordent le marais et le long de la grand'route, on vit des lanternes marcher.

Les chiens aboyèrent à trois lieues à la ronde. Les chevreuils eurent peur sous bois.

Et les belles-de nuit errantes qui n'aiment ni le bruit ni la foule montèrent au-dessus des feuillées pour regarder passer toutes ces joies de leur balcon du ciel.

Il y en eut deux pourtant qui ne se cachérent point, car l'oncle en sabots pleurait en les pressant contre son coeur. Oh ! qu'il était heureux, le pauvre vieux père !

—Marie, Louise ! enfants bénis. C'était donc vous qui apportiez la manne aux pauvres abandonnés !

Le vicomte Pierre de Penhoël croyait rêver. C'était demain la ruine, pour lui, la ruine complète, la ruine complète ! la ruine certaine !

C'était demain que le château passait aux mains des spoliateurs !

Que dis-je, demain ? minuit avait sonné. C'était aujourd'hui, aujourd'hui même !

Et voilà que la première heure de cette journée terrible commençait comme un songe d'allégresse.

—Levez-vous, notre maître ! venez, notre bonne dame ! et vous, notre chère petite demoiselle ! Venez chez vous venez, venez !

Le carosse était à la porte de la maison Gaillot, le carosse attelé de quatre cheveaux et tout environné de torches fumantes qui brûlaient rouge dans la nuit humide, montrant les armoiries du vieux Hoël que ce Pontalès n'avait pas eu le temps d'effacer.

Pierre de Penhoël était bien changé. L'excès du malheur avait courbé son corps et son esprit. Il se laissa porter dans le carosse où prirent place auprès de lui Mme la vicomtesse et mademoiselle Blanche, le doux ange de Penhoel.

L'oncle en sabot suivait à pied avec ses deux Belles de nuit. Ceux qui portaient les torches frémirent bien un peu en voyant Marie et Louise ; des ressuscitées! mais elles étaient si jolies qu'on finit par sourire à force de les regarder.

Le grand vieux carosse s'ébranla. Chaque pas que faisaient les quatre chevaux grossissait le cortége. Quant on arriva, toute la paroisse était derrière ou devant. Au la , au lard ! vive la joie !

A suivre

NOTES LOCALES

CONSEIL DE VILLE

Mardi soir le conseil de ville s'est réuni en assemblée régulière. Tous les échevins étaient présents, mais en l'absence du maire Griesbach, qui était à Calgary, l'échevin Walker fût appelé à présider la réunion. Il fut procédé à la discussion du contrat projeté entre la ville et le C.P.R.

L'échevin Wilfrid Gariépy qui a pris une part très active dans cette discussion, nous a dans une conservation résumée d'une façon claire et précise les situations respectives de la ville et du C.P.R.

Le C.P.R. est actuellement à Strathcona et se propose de traverser la Saskatchewan pour venir à Edmonton, sur un pont à niveau qui serait situé à peu près vis-à-vis l'église St Joachim. Jusqu'à la Jasper, la ligne projetée suivra la ruelle du block 9 de la Réserve de la Baie d'Hudson, elle traversera la rue Saskatchewan sur un pont, les rues Hardity et McKay, à l'aide d'une tranchée au des us de laquelle sera établi un pont pour la circulation des voitures et piétons.

A partir du bloc 9 la ligne décrit une courbe vers l'Ouest et traverse la Jasper en biais, et s'engage dans le bloc 10 qui, sauf les lots faisant front sur la Jasper appartiennent au C.P.R. La ligne traversera la Jasper à niveau, et le passage des voitures et piétons est assuré par " passage en-dessous."

Le mode de passage dans la 10ième rue offrant certaines difficultés est actuellement à l'étude. Ce sera, ou un pont à niveau, ou la rue sera creusée pour être mise au niveau du passage en dessous de la Jasper.

Le C.P.R. est contraint de laisser aux rues qu'il traverse en effectuant des travaux d'arts, tels que ponts ou tunnels, leur pleine largeur.

Les ponts ou tunnels devront être faits de manière à permettre l'établissement du tramway électrique.

La compagnie a demandé au conseil la permission de fermer au traffic les rues Peace et Athabaska, mais la requête a été refusée. Si le C.P.R. persiste la question devra être portée devant la Commission des chemins de fer.

Une clause importante du contrat pourvoit à la construction d'un pont à double tablier. l'un pour le chemin de fer, l'autre pour les voitures et piétons.

La ville d'Edmonton a entamé des négociations avec Stathcona et les gouvernements provincial et fédéral. Si les subventions obtenues sont assez fortes, Edmonton complètera la somme nécessaire, qui ne devra pas excéder, aux termes du contrat, $275,000.

La compagnie devra payer toutes les dépenses et tous les dommages que les travaux à effectuer pourront causer. La ville comme contribution payera à la compagnie $25,000.

Si ce projet est accepté, ce qui d'ailleurs est fort probable, la fameuse question du C.P.R. qui a causé tant de troubles et d'ennuis sera pratiquement résolue.

Le C.N.R.—La question des privilèges demandés par le C.N.R. a été examinée par le conseil de ville qui dans cette séance remarquable par l'importance des choses traitées s'est montré absolument à la hauteur de sa tâche.

Après discussion il a été décidé que la ville accorde au C.N.R. le privilège de construire une voie au nord de sa ligne actuelle, dans la partie nord de la Colombia avenue, à partir de la 1re jusqu'à la 17me rue. Cette ligne pourra entrer sur chaque bloc en tournant aux ruelles, à condition, néanmoins que les propriétaires des lots y consentent et que le C.N.R. paie tous les dommages aux propriétés par le passage de sa ligne.

Si nos lecteurs s'en souviennent, un privilège à peu près identique a été accordé l'année dernière au Grand Trunk pour son passage au sud de la voie du C.N.R.

Comme nous le disait l'échevin Wilfrid Gariépy cette décission du conseil de ville, en donnant au C.N.R. et au G.T.P. des droits identiques applanit les difficultés qui existaient entre ces deux compagnies. Nous pouvons espérer à présent avoir une gare union pour le C.N.R et le G.T.P.

Le quartier situé au nord de la voie du C.N.R. sera certainement le centre de construction des entrepôts et des maisons de gros.

Comme nos lecteurs pourront s'en rendre compte par la lecture des nombreuses annonces de vente contenues dans nos colonnes, l'encanteur Robert Smith d'Edmonton est un des hommes jouissant de la confiance du public.

C'est certainement un des meilleurs encanteurs pour la vente des animaux et du matériel de ferme, et avec lui on peut être certain d'obtenir toujours un prix élevé des choses mises sur le marché.

C'est M. R. Smith qui a conduit et qui conduit encore c'es plus grandes ventes d'animaux faites à Edmonton où dans le district depuis quelques années. Depuis les quatre derniers mois, il a vendu par encan et au compte du gouvernement au dessus de $150,000 de terres provenant des réserves indiennes.

Il est d'ailleurs connu de tous et connait tout le monde dans le district. Ce qui fait sa supériorité c'est surtout la grande régularité qu'il apporte dans le règlement des affaires et son système d'annonce, grâce auquel il atteint toutes les personnes ayant intérêt à se rendre au lieu de vente.

Inutile de dire qu'il jouit de la confiance générale.

Les voyageurs.—Mesdames Napoléon Auclair et Toussaint Tremblay de Lamoureux sont de retour d'un long voyage dans le bas Canada où elles étaient allées en promenade.

Monsieur Omer St-Germain, avocat, est de retour à Edmonton, après une absence de deux mois pendant lesquels il a visité la province de Québec et plusieurs grandes villes américaines.

Il est fort probable que M. St-Germain ouvrira sous peu un bureau dans notre ville.

Edmonton progresse.—Malgré le froid intense qui sévit dans notre région, l'activité est loin de se ralentir.

Dans notre dernier numéro, nous exposions la situation des constructions qui pour le mois de janvier 1907 montre une augmentation de près de $100,000 sur le même mois de l'année dernière et une supériorité marquée sur la ville de Winnipeg.

Les recettes douanières montrent aussi une très appréciable plus-value.

Recettes pour le mois de janvier 1907	$15,025.16
1906	9,016.80
Augmentation,	6,008.36

ou ce qui est encore plus frappant

Recettes pour les 7 premiers mois de l'année fiscale, 1906-1907	$99,916.32
1905-1906	43,251.44
Augmentation,	56,664.88

Les opérations de banque ont porté sur la somme de $3,348,310.17.

Une légère diminution est constatée cependant sur le nombre de homesteads délivrés.

Mois de janvier 1906	265
" " 1907	176
Diminution,	89

Cette diminution s'explique par la rigueur exceptionnelle de la température que nous subissons cette année.

Les recherches minières sont cependant très actives et 52 applications, couvrant une surface de 20,550 acres de terrains carbonifères ont été faites.

Galicien peu gene.—Un galicien d'une vingtaine d'années a été mis en état d'arrestation par la police de notre ville, sous l'accusation d'avoir fabriqué un faux chèque, il paraît d'ailleurs être habitué à pratiquer ce genre de sport.

Le parvenu ayant acheté pour $45 de marchandise chez John Mills paya avec un chèque de $90 en retour duquel il reçut $45 d'argent.

Le chèque tiré sur la banque du Commerce était établi au nom de Pit Kurick endossé par ce dernier et signé par W. E. Ranson.

Chèque et endossement ont été forgés par John Emigorouski, qui répondra de ce délit devant le juge Coven.

La Cour Supreme— La cour suprême qui a commencé ses audiences mardi dernier a un programme des plus chargés. Elle n'a pas moins de 45 cas à examiner. Le cas le plus intéressant est certainement la poursuite intentée par F. W. Woods de "Salt Lake City" contre l'*Edmonton Free Press* pour diffamation. Il est fort probable que c'est la dernière Session de ce tribunal connu sous le nom de " Cour suprême des territoires du Nord Ouest.

Comme nos lecteurs le savent le gouvernement de l'Hon. Rutherford a déposé devant le parlement Féderal, un projet d'acte pour l'établissement de Hautes Cours dans l'Alberta.

Messieurs Lucien Letellier et Déchêne tous deux de la ville de Québec sont à Edmonton depuis quelques jours.

Ces messieurs ont l'intention de rentrer dans les affaires à Edmonton. Ils sont descendus au Cécil Hotel.

Nous recevons de M. C. D. Bourgaugh arpenteur fédéral, qui compte de nombreux amis à Edmonton, la lettre suivante datée de Portage la Prairie. Monsieur le Rédacteur,

Je suis à l'emploie du gouvernement fédéral à faire la subdivision d'une lisière de marais qui borde le lac Manitoba. L'hiver est très rigoureux tout de même on supporte facilement le froid.

Deux Canadiens de Québec travaillent avec moi: L. Chas Dupuis du Village des Aulnais, assistant et Eugène Duger de Montmagny, chaineur.

J'espère revoir les parages enchanteurs d'Edmonton dans le courant de l'Eté prochain.

Les marchands de charbon reclament,—Les marchands de charbon de notre ville viennent d'adresser une plainte à la commission des chemins de fer.

Ils basent leur plainte sur le fait que le C. N. R. et le C. P. R. les obligent à fournir les planches qui servent à etayer les portes des wagons, alors que ces compagnies les fournissent pour le transport des grains. Les marchands de charbon ne veulent plus faire cette dépense et réclament égalité de traitement.

Chronique Regionale

(Suite)

Athabasca Landing.

Suite.

Rectification.—Nous avons annoncé l'autre jour dans LE COURRIER DE L'OUEST que la maison Gariépy & Lessard avait ouvert une succursale à Athabasca Landing. Nous rectifions cette information qui était erronée.

M. J. Léonce Lessard a acheté pour son compte personnel le nouveau magasin et en est le seul propriétaire.

Mr Geo. Russel est à Edmonton pour quelques jours.

M. Cowan, gérant général des postes de la maison Révillon Frères passera une semaine à la Landing.

Morinville

Suite.

Naissance.—Madame Eugène Billo a donné naissance à un garçon qui a reçu les noms de Joseph-Emilien-Philipp.

Parrain et marraine Adolphe Billo et Melle E. Bouchard.

Deces.—Madame et Monsieur Maurice Lemaire viennent de perdre un enfant âgé d'environ un mois. La sépulture a eu lieu dimanche dernier.

Nos condoléances.

Concours d'instruction Sur les animaux

Pour le marche et la ferme

Les concours d'instruction de deux jours donnés par les années passées ont soulevé un si grand intérêt que le département de l'agriculture a décidé de faire des cours plus longs assisté par des organisations locales, comme suit:

A LACOMBE, du 5 au 15 fevrier.

A EMONTON, du 18 fevrier au 2 mars.

Les animaux seront amenés dans la salle d'instruction et un corps d'instructeurs compétents seront là à chaque réunion pour donner des instructions complètes sur les conformations désirables. ou non désirables, des divers animaux.

Le soir, auront lieu des conférences sur l'élevage du bétail.

Ces instructions spéciales seront sur les soins à donner aux animaux qu'on prépare pour l'exposition.

PROGRAMME

Mardi — Vaches pure sang—pour la boucherie.
Mercredi — Vaches pour la boucherie.
Jeudi — Moutons et Porcs
Vendredi—Moutons et porcs.
Samedi — Porcs (Block-test).

DEUXIÈME SEMAINE

Lundi — Vaches laitières,
Mardi — Chevaux légers.
Mercredi — Chevaux légers et pesants.
Jeudi — Chevaux pesants.
Vendredi — Concours.

Deux chars d'animaux choisis parmi les meilleurs de la Province seront amenés aux cours. En plus les meilleurs animaux de la localité seront employés.

Un prix d'admission de $1.00 sera chargé aux personnes suivant les cours. Cet argent sera employé pour les prix qui seront donnés au concours, à la fin des cours.

GEO. HARCOURT,

Député Ministre de l'Agriculture.

Edmonton, 18 Jan. 1907

A VENDRE

5 lots de 50 x 150 pieds situé à St-Albert, au sud de la rivière, justo au haut de la côte et faisant face au village.

Prix $200. Conditions ½ comptant la balance en 6 et 12 mois.

S'adresser à

Boite B.

COURRIER DE L'OUEST.

2 ms, 7-2-07.

VILLE D'EDMONTON

Evaluation 1907

AVIS PUBLIC est par les présents donné que le rôle d'évaluation pour l'année courante est maintenant en cours de préparation. Les propriétaires, locataires, occupants et agents sont respectueusement priés d'envoyer à ce bureau, par la poste ou autrement, une liste signée des immeubles possédés, et particulièrement une liste de toute subdivision nouvelle ou autre changement depuis la dernière évaluation, de façon à permettre de faire un rôle d'évaluation aussi correct qu'il est possible. C'est d'après le rôle d'évaluation que sera fait la liste des voteurs.

D. M. McMILLAN.

Évaluateur.

Hotel de Ville.

31 janvier, 1907.

Terre à vendre— à Spruce Grove, sec. 4, tp 53, rg 27 à l'ouest du 4e méridien. Une belle terre avec bons bâtiments, 75 arpents en culture et 35 à casser. Toute cloturée (en broche). Située à 18 milles d'Edmonton, cette terre n'est qu'à 3 milles des élevateurs. S'adresser à

JANVIER GUENETTE,

SPRUCE GROVE, Alta.

ACCORDEUR DE PIANOS.

C. Jones, de la maison Astley-Jones Piano & Organ Co., accorde les pianos de nos musiciens depuis sept ou huit ans. Avez-vous besoin de faire accorder le vôtre?

AVIS AU PUBLIC

Madame Joe Langlais veut mettre ses propriétés en vente.

Tout acheteur du lot 145, block 6, Septième rue, devra considérer que les deux bâtisses, sises sur l'arrière du lot précité, sont la propriété personnelle de Monsieur Joe Langlais.

Ce dernier réserve expressement les deux bâtisses, qui seront enlevées le 1er Mai.